

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE KERLAZ

Du Mercredi 21 septembre 2022, 19 H 00

L'an deux mil vingt-deux, le 21 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 16 septembre 2022 s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire.

Présents : 10

Marie-Thérèse HERNANDEZ, Sylvie LELOUP, Isabelle OSOUF, Jacqueline BOZEC, Anne Marie KEROUREDAN, Margot AUFFRET, Pascal LACOURTE-BARBADAUX, Tanguy ABARNOU, Dominique STEPHAN, Olivier HERLEDANT.

Absents excusés : 02

Maurice BIGOT, pouvoirs à Sylvie LELOUP
Jérémi MOCQUART

Absents : 02

Quentin DELCLOY, Philippe AUDURIER,

Votants : 11

Secrétaire de séance : Jacqueline BOZEC

Le procès-verbal de la précédente réunion du 09 août 2022, est adopté à l'unanimité.

Délibération 2022 - 26 : Décision modificative N° 01

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

La commune a inscrit, lors du budget primitif 2022, 200.000 euros en prévision d'emprunt pour l'aménagement du bourg. Le montant réel à emprunter sera d'environ 400.000€.

Compte tenu de la situation actuelle et de la remontée des taux, les banques ne prêteront plus qu'en taux variable...

Nous avons actuellement une proposition en taux fixe pour ce montant mais l'inscription budgétaire doit être faite avant le 23 septembre prochain afin de procéder à la réalisation de cet emprunt.

Quelques écritures sont également revues :

En fonctionnement :

- Recettes supplémentaires concernant les droits de mutation (44538€) et du FPIC (fonds de péréquation intercommunal) pour 16821 pour un total de 61359 €.
- Inscription en dépenses pour un total de 56000 € dont un virement à la section investissement de 50.000 €.

En investissement :

- Inscription de 9000€ pour le PLU (possibilité ainsi de récupérer la TVA, environ 1500€)
- Augmentation participation au SDEF pour l'éclairage du bourg, avec une recette de l'état de 50.000 €.
- Inscription 18000 arc triomphal et recettes correspondantes
- 400.000 TTC pour le bourg (ajout de la tranche 2) et inscription 200.000 € emprunt

DECISION MODIFICATIVE N°01-2022

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article	INVESTISSEMENT	DM N° 01 2022 Montant	Article	INVESTISSEMENT	DM N° 01 2022 Montant
202	Etude modif PLU	9 000,00	10222	FCTVA	100 000,00
2051	Concessions, logiciels	1 000,00	1321	Subv DSIL Eclairage bourg	50 000,00
2041582	Subvention SDEF éclairage bourg	31 000,00	1321	Subv DRAC Arc triomphal	7 156,00
2128	Arc triomphal	18 000,00	1322	Subv région Bourg	20 000,00
2158	Autres matériels	1 000,00	1323	Subv Dt arc triomphal	2 800,00
2184	Mobilier	3 000,00	1323	Subv Dt RD 07	80 000,00
2315	Travaux le bourg	400 000,00			
1641	Rembour emprunt	-	1641	Emprunt (bourg)	200 000,00
041	OP ORDRE	-	040	OP ORDRE	672,60
020	Dépenses imprévues	7 628,60	021	virement section fonctionnement	50 000,00
TOTAL		470 628,60	TOTAL		470 628,60

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article	FONCTIONNEMENT	Montant	Article	FONCTIONNEMENT	Montant
61521	Entretien Terrains	3 000,00			
615221	Bâtiments publics	6 000,00	73223	FPIC	16 821,00
611			73224	Taxe add droits mutation	44 538,00
022	Dépenses imprévues	1 686,40			
023	Virement à la section investissement	50 000,00	042	OP ORDRE	-
042	OP ORDRE	672,60			
TOTAL		61 359,00	TOTAL		61 359,00
TOTAL GENERAL		531 987,60	TOTAL GENERAL		531 987,60

Le conseil à l'unanimité adopte la décision modificative n°1-2022 et donne son accord pour la réalisation d'un emprunt à taux fixe à 2.79 %.

La secrétaire de séance,

Jacqueline BOZEC




La Maire

M.T HERNANDEZ

